



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2024 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne de l'agrégation, section langues de France option occitan - langue d'oc, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Présidente

Mme Mélanie PIRCAR
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidents

M. Yves BERNABE
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
M. Pierre ESCUDE
Professeur des universités

Académie de PARIS

Académie de BORDEAUX

Membres du jury

Mme Magali FRAISSE
Professeure agrégée

Académie de MONTPELLIER

M. Yan LESPOUX
Maître de conférences des universités

Académie de MONTPELLIER

M. Hervé LIEUTARD
Professeur des universités

Académie de MONTPELLIER

Mme Cécile NOILHAN
Maîtresse de conférences des universités

Académie de TOULOUSE

Mme Argia OLCOMENDY
Maîtresse de conférences des universités

Académie de BORDEAUX

M. Jean-Marie SARPOULET
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 22 décembre 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU